

Hybrox SE 5 à 14 - Distances de sécurité / zone de protection



Consigne de sécurité importante

L'unité extérieure est remplie de réfrigérant R290 (propane) non toxique, inodore et incolore, mais inflammable, qui est plus lourd que l'air. En cas de fuite, il existe un risque d'incendie / d'explosion.

Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation, fenêtre, porte, ouverture d'aération, puits de lumière ou autre élément similaire dans la zone de protection entre le bord supérieur de l'appareil et le sol. La zone de protection ne doit pas s'étendre aux terrains voisins ou aux voies publiques.



Fiche technique Suissetec

La fiche technique Suissetec suivante sert de guide à toutes les parties concernées (planification, installation, maintenance, exploitants, autorités, etc.) afin de prévenir les dommages corporels, matériels et environnementaux :

« Utilisation des pompes à chaleur et des installations frigorifiques avec des fluides frigorigènes peu toxiques et inflammables »

L'objectif de cette fiche technique est d'assurer une mise en œuvre uniforme des normes et directives dans toute la Suisse. Elle a été élaborée par la commission technique Chauffage de swissetec en collaboration avec les organisations concernées*.

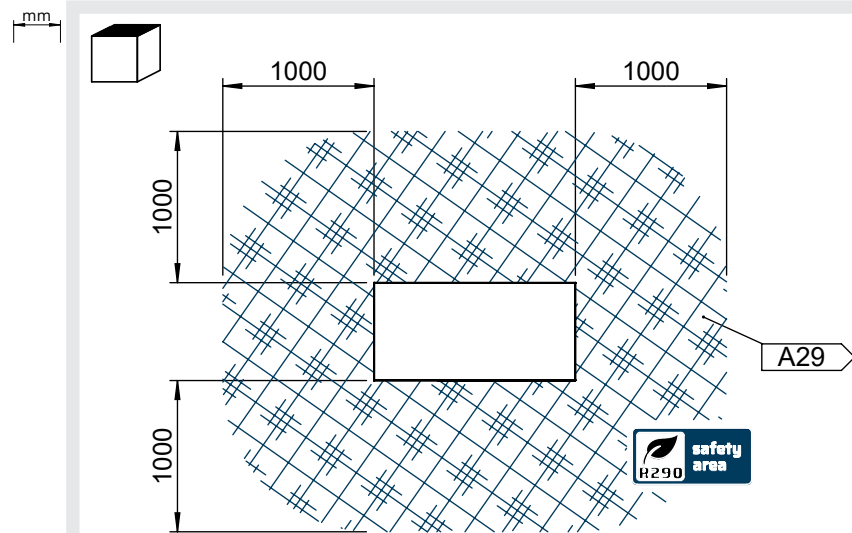


Fiche d'information
en ligne



Tenez compte des instructions de montage et d'installation lors du placement et respectez les consignes de sécurité. Reportez-vous aux points indiqués dans la fiche technique.

Dans le cas contraire, l'installation ne doit pas être mise en service avant que les écarts aient été corrigés !

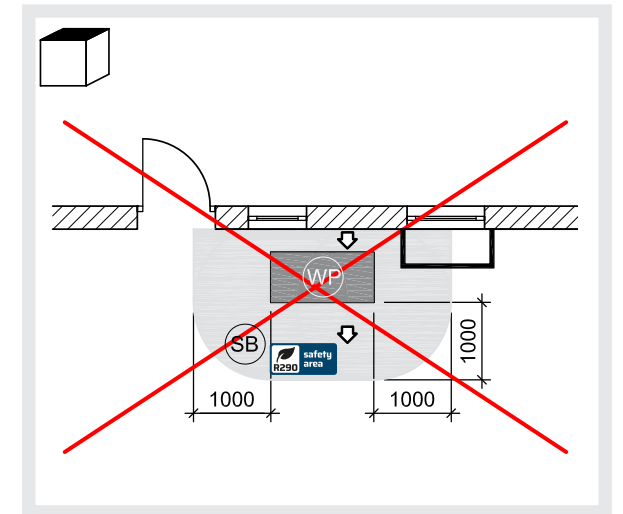
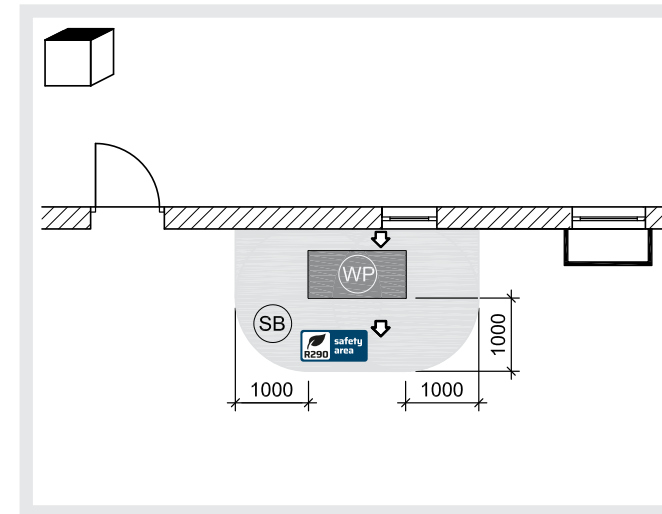
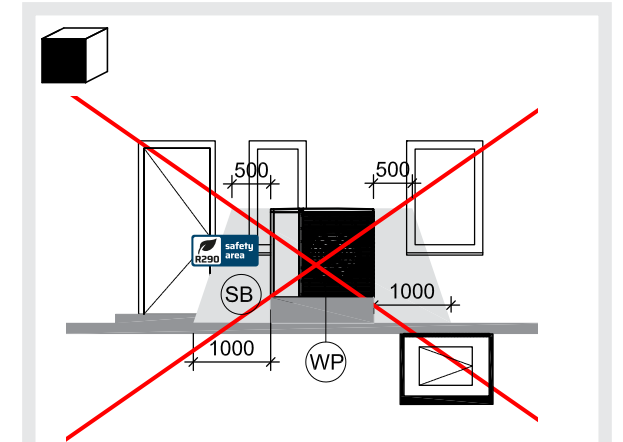
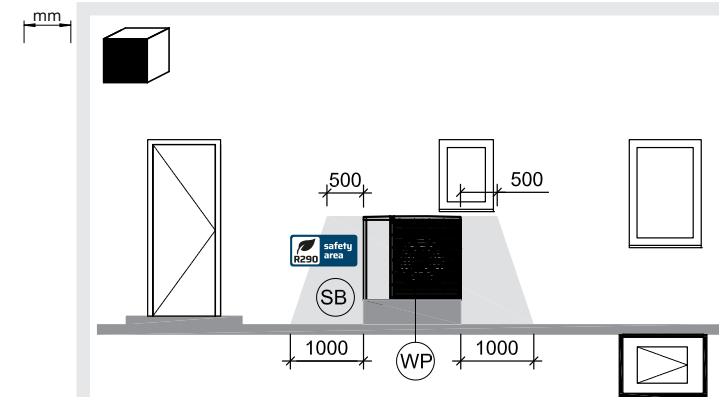


Légende

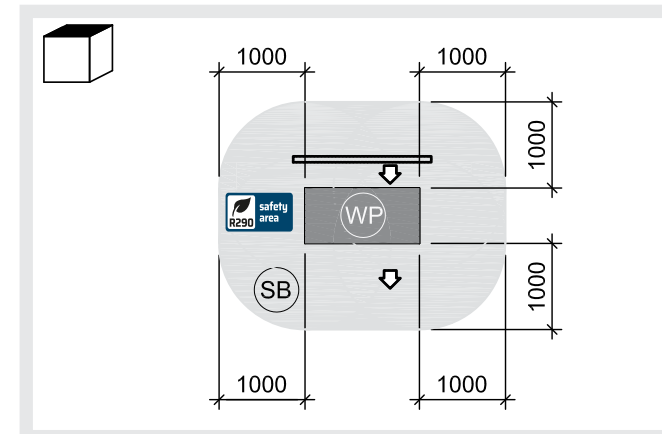
A29 Zone de protection

Distances de sécurité / zone de protection - Hybrox SE 5 à 14

Ouvertures dans les bâtiments situés en dehors de la zone de protection



Installation en champ libre



Légende

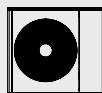
WP Pompe à chaleur
SB Zone de protection

* Association professionnelle suisse des pompes à chaleur (FWS), Climatisation des bâtiments Suisse (GKS), Association suisse du froid (SVK), Association suisse des installateurs de systèmes de sécurité (SES), Association fédérale allemande des pompes à chaleur (BWP) e. V.

Hybrox SE 5/8 - Distances de sécurité / zone de protection

Veuillez respecter les distances minimales requises lors de la planification de l'installation des appareils de cette série.

Distance minimale au mur (x)



Hybrox SE 5/8
x = 0,3 m

Limites du terrain

Les limites du terrain ou les terrains voisins, les chemins piétonniers et les voies de circulation ne doivent pas se trouver dans la zone de protection.

Admission / évacuation d'air

Les côtés d'aspiration et d'évacuation d'air ne doivent pas être rétrécis ou obstrués. Évitez la recirculation.

Neige

L'évaporateur doit être situé au-dessus du niveau local de la neige. Il faut éviter la formation d'air froid au-dessus des lacs.

Dépressions et creux

La pompe à chaleur ne doit pas être installée dans des creux ou à des endroits où le fluide frigorigène pourrait s'accumuler en cas de fuite.

Installation uniquement à l'extérieur

La pompe à chaleur doit être installée uniquement à l'extérieur. Pour les installations monoblocs installées à l'extérieur et utilisant des fluides frigorigènes inflammables, les prescriptions de la norme SN EN 378 doivent être respectées. Positionner l'appareil de manière à ce qu'en cas de fuite, le fluide frigorigène ne pénètre pas dans le bâtiment et ne mette personne en danger.

Distances de sécurité / zone de protection - Hybrox SE 5/8

Son

Respectez les exigences locales et les distances par rapport aux fenêtres, aux bâtiments voisins et aux zones de séjour. Placez la pompe à chaleur de manière à ce que les voisins et vos propres pièces à vivre/chambres à coucher ne soient pas gênés. Lors du montage sur des toits plats, vérifiez s'il y a des pièces sensibles au bruit en dessous.

Montez la pompe à chaleur sur des amortisseurs de vibrations et raccordez les tuyauteries de manière flexible (compensateurs).

Dans les situations où le bruit est critique, prévoyez des cloisons insonorisantes sans restreindre l'alimentation en air libre et l'évacuation de l'air. Faites appel à un acousticien.

Vent

La pompe à chaleur doit être installée à l'abri du vent. Prévoyez éventuellement un pare-vent à l'arrière.

Montage sur toiture

Lors d'un montage sur le toit, veillez à tenir compte des éventuelles restrictions en matière d'entretien et de maintenance ! Conformément aux dispositions de la norme SIA 271, chiffre 2.1.3.2, il convient de garantir dès la phase de planification un entretien sans danger du toit plat et de toutes les installations (pompes à chaleur, panneaux solaires, ventilation, etc.).

Si la hauteur de chute et l'accès à un toit plat sont supérieurs à 3,0 m, des mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises pour les travaux sur les toits plats.

Sous-sol

Le sol doit être plat, résistant au gel et stable (fondation en béton ou console d'installation stable).

Hybrox SE 11/14 - Distances de sécurité / zone de protection

Veuillez respecter les distances minimales requises lors de la planification de l'installation des appareils de cette série.

Distance minimale au mur (x)



Hybrox SE 11/14
x = 0,3 m

Limites du terrain

Les limites du terrain ou les terrains voisins, les chemins piétonniers et les voies de circulation ne doivent pas se trouver dans la zone de protection.

Admission / évacuation d'air

Les côtés d'aspiration et d'évacuation d'air ne doivent pas être rétrécis ou obstrués. Évitez la recirculation.

Neige

L'évaporateur doit être situé au-dessus du niveau local de la neige. Il faut éviter la formation d'air froid au-dessus des lacs.

Dépressions et creux

La pompe à chaleur ne doit pas être installée dans des creux ou à des endroits où le fluide frigorigène pourrait s'accumuler en cas de fuite.

Installation uniquement à l'extérieur

La pompe à chaleur doit être installée uniquement à l'extérieur. Pour les installations monoblocs installées à l'extérieur et utilisant des fluides frigorigènes inflammables, les prescriptions de la norme **SN EN 378** doivent être respectées. Positionner l'appareil de manière à ce qu'en cas de fuite, le fluide frigorigène ne pénètre pas dans le bâtiment et ne mette personne en danger.

Distances de sécurité / zone de protection - Hybrox SE 11/14

Son

Respectez les exigences locales et les distances par rapport aux fenêtres, aux bâtiments voisins et aux zones de séjour. Placez la pompe à chaleur de manière à ce que les voisins et vos propres pièces à vivre/chambres à coucher ne soient pas gênés. Lors du montage sur des toits plats, vérifiez s'il y a des pièces sensibles au bruit en dessous.

Montez la pompe à chaleur sur des amortisseurs de vibrations et raccordez les tuyauteries de manière flexible (compensateurs).

Dans les situations où le bruit est critique, prévoyez des cloisons insonorisantes sans restreindre l'alimentation en air libre et l'évacuation de l'air. Faites appel à un acousticien.

Vent

La pompe à chaleur doit être installée à l'abri du vent. Prévoyez éventuellement un pare-vent à l'arrière.

Montage sur toiture

Lors d'un montage sur le toit, veillez à tenir compte des éventuelles restrictions en matière d'entretien et de maintenance ! Conformément aux dispositions de la norme **SIA 271**, chiffre 2.1.3.2, il convient de garantir dès la phase de planification un entretien sans danger du toit plat et de toutes les installations (pompes à chaleur, panneaux solaires, ventilation, etc.).

Si la hauteur de chute et l'accès à un toit plat sont supérieurs à 3,0 m, des mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises pour les travaux sur les toits plats.

Sous-sol

Le sol doit être plat, résistant au gel et stable (fondation en béton ou console d'installation stable).